

## Éditorial

Serge Langlois, D.D.S.  
Président



## Nous renforcer collectivement pour progresser

### Rapport annuel du président à l'assemblée générale 2017

Chaque année au moment de la préparation de mon rapport annuel à l'Assemblée générale, je me sens en quelque sorte devant un dilemme, tant je suis partagé entre la mise en lumière de tout ce que nous avons accompli et la mise en évidence de tout ce qu'il reste à accomplir. Et, dans ce dernier cas, certains dossiers — qui ne dépendent pas de nous seuls — ont un tel air de déjà-vu que je pourrais sans doute reprendre des extraits de mes rapports précédents sans risque d'erreur.

Dans le présent rapport, je vous ferai donc part de nos réalisations, dans la perspective des enjeux que nous aurons à relever au cours des mois à venir, mais je reviendrai aussi sur des éléments de stagnation qui nécessitent que nous fassions un effort collectif pour changer le cours des choses.

En 2016, l'ACDQ a franchi le cap du demi-siècle d'existence. Ce n'est pas rien pour un organisme qui a su se renouveler, s'adapter au changement, se maintenir systématiquement à l'air du temps, condition essentielle non seulement pour survivre, mais surtout pour progresser.

#### Notre organisme : la mise en œuvre des changements

La réorganisation de la gouvernance de notre association, pour la rendre plus efficace, plus souple et plus imputable, aura été un de nos dossiers majeurs. Les changements prévus ont tous été mis en œuvre efficacement et selon le calendrier prévu.

Cette modernisation de nos structures a évidemment touché les personnes et entraîné le renouvellement de notre instance de gouvernance. En effet, certains administrateurs chevronnés ont dû quitter leur fonction au conseil d'administration compte tenu de la réduction du nombre de postes.

**Par contre, le changement nous a aussi permis d'accueillir quatre nouveaux administrateurs sur les vingt qui sont en poste. Il s'agit de 20 % de notre instance et cela nous donne une énergie nouvelle, qui ne peut être que bénéfique car elle nous permet d'allier expérience et innovation.**

La réforme est complétée et elle est réussie.

#### Notre négociation : un démarrage lent

Nous venons tout juste, le 23 mai dernier, de lancer la prochaine négociation du régime public de soins dentaires, qui portera tant sur les tarifs

que sur la qualité des soins, qui sont au cœur des priorités et des objectifs du régime.

De fait, il est essentiel aujourd'hui d'actualiser le régime public et de dégager les moyens financiers pour y parvenir.

Il nous faudra cependant faire preuve à la fois de réalisme et de stratégie. Il est clair que notre règlement dépendra des règlements qui interviendront avec les fédérations médicales; c'est incontournable.

**Mais nous avons aussi nos spécificités, car nous accusons un grand retard dans le régime public de soins dentaires, et son actualisation n'est pas acquise. Il faut absolument que nous fassions comprendre au ministère de la Santé et des Services sociaux que ce changement est nécessaire, et que c'est un bon changement.**



De gauche à droite : la Dre Sylvie Duranleau, administratrice, membre; le Dr Benoit Desrosiers, directeur général; la Dre Geneviève St-Cyr, membre; le Dr Philippe Tremblay, membre; M. Clermont Girard, actuaire; le Dr Serge Langlois, président, directeur; M<sup>e</sup> Simon Roux (debout), directeur des services juridiques; Mme Marie France Auger, adjointe aux services conseils; M. Robert Gaulin, chef négociateur; le Dr François Payette, administrateur, premier vice-président, membre d'office; la Dre Karine Magnan, membre. Absent : le Dr Pière Colleret, membre.

Certes, il est difficile de prévoir l'organisation de ces services, notamment pour les personnes hébergées en CHSLD et les personnes en perte d'autonomie. Mais l'un des enjeux majeurs de cette négociation est que nous parvenions à construire ensemble un système qui réponde mieux aux besoins des plus vulnérables.

Augmenter le panier de services est donc nécessaire, mais ce ne sont pas les dentistes qui doivent en faire les frais. Nous ne demandons pas la lune.

**Nous demandons que les services ajoutés au panier soient financés par des ajouts au budget. Nous accordons déjà des tarifs réduits lorsque nous pratiquons dans le cadre du régime public; nous n'avons pas à payer davantage, mais offrir davantage de services.**

Jusqu'ici, les signaux du gouvernement sont pour le moins contradictoires. Le budget du Québec est désormais en surplus. On nous annonce des réinvestissements en santé, mais les mesures concrètes tardent à venir. De plus, le fait que nous soyons dans une année préélectorale ouvre des perspectives intéressantes. Compte tenu de l'état de ses finances, le gouvernement est désormais en mesure de nous faire avancer; il nous reste à le convaincre de prioriser la santé buccodentaire, qui a tellement besoin d'être actualisée.

Ce qui ne changera pas, c'est que le résultat de notre négociation dépendra, entre autres, même si ce n'est pas exclusivement, de notre capacité de mobilisation. Nous devons, collectivement, faire notre part dans la négociation qui s'amorce, et que nous abordons avec énormément de rigueur et de sérieux.

### **Notre plan de communication : une action à long terme**

Pour une cinquième année, après avoir mené une première phase, nous nous sommes lancés dans la deuxième phase de notre campagne de communication, une action à long terme essentielle.

Toutes les études, toutes les recherches scientifiques démontrent que lorsque l'on veut convaincre d'un message, il importe de le livrer pendant plusieurs années. Nous le faisons depuis cinq ans, et nous avons une autre campagne prévue l'an prochain. Si l'on souhaite poursuivre dans cette direction par la suite, une cotisation spéciale sera requise, dont nous discuterons à l'AGA l'an prochain.

**Nous avons donc poursuivi notre campagne publicitaire dont l'objectif — qui correspond à la volonté clairement exprimée par la quasi-unanimité de nos membres — vise à protéger notre champ de pratique et la qualité des soins dentaires et à faire valoir que seul le dentiste est en mesure de faire un examen, de poser un diagnostic et d'établir un plan de traitement.**

La campagne de cette année se voulait rassembleuse et aspirationnelle. Nous avons conçu une « ode à la bouche », qui ne manque pas de rappeler l'importance de la santé buccodentaire, mais aussi le rôle exclusif que joue le dentiste pour l'assurer.

**Pour la santé de votre bouche, ça prend un dentiste.**



ASSOCIATION DES  
CHIRURGIENS DENTISTES  
DU QUÉBEC



Comme nous le faisons toujours, nous avons testé notre campagne avant de la mettre en ondes. Nous en avons mesuré les effets. Nous retenons les leçons que nous tirons des recherches et nous les mettons en pratique pour améliorer l'efficacité de nos campagnes et de nos actions.

Il importe aussi de faire valoir le fait que nous ne sommes pas seuls à prendre la parole. Nos confrères, les dentistes spécialistes, ont eux aussi lancé une campagne publicitaire pour valoriser leur profession. L'Ordre des dentistes du Québec (ODQ) est intervenu également pour aller dans le même sens que nous. Enfin, certains de nos membres font la promotion de leurs services et, indirectement, celui de la profession.

Tout cela contribue à façonner l'image du dentiste, mais il est essentiel de nous rappeler que la prise de parole ne suffit pas. **L'expérience que vivent nos patients dans nos cabinets dentaires a autant, sinon plus, d'influence sur l'impression générale que nous faisons.** Nous devons donc, sans relâche, faire vivre la promesse de notre campagne dans nos cabinets de sorte que nos patients prennent conscience de la valeur des soins que nous leur procurons.



### **Les assureurs : une bataille à long terme sournoise mais vitale**

Je ne veux pas dramatiser la situation, mais je ne saurais assez vous mettre en garde contre les tentatives de certains assureurs de contourner l'ACDQ — que la plupart d'entre vous veulent voir continuer à jouer son rôle d'intermédiaire —, et d'imposer à chacun d'entre vous leurs propres règles, comme cela a été le cas en Alberta et aux États-Unis. En effet, les dentistes qui y sont désormais soumis aux assureurs regrettent amèrement de n'avoir pas réagi à temps pour étouffer ces servitudes dans l'oeuf.

Et ces règles consistent à vous imposer la fréquence des paiements, des modifications du détail des paiements, de multiples interventions ou formalités auprès d'eux, diverses fréquences des dépôts bancaires, voire éventuellement des corrections de paiement sans votre autorisation. Sans mentionner les coûts indirects et les tâches administratives qui vous incomberaient.

Pour vous défendre, nous avons lancé le mot d'ordre : « Cessez la délégation de paiement! ». Nous ne l'avons pas fait de gaieté de cœur, mais parce que c'est le moyen le plus efficace, le seul moyen dirais-je, de contrer les

ambitions des assureurs, qui visent à neutraliser les outils que l'ACDQ a développés pour faciliter les relations de ses membres avec les assureurs et les tiers payeurs : Dentaide, Net+ ACDQ et le Réseau ACDQ. Plusieurs assureurs ne veulent pas de l'ACDQ dans le portrait; ils vous veulent à leur merci et, pour ce faire, ils veulent établir ce qu'ils appellent des liens directs avec vous. Bref, c'est avec vous qu'ils veulent établir des « relations d'affaires », sans passer par l'ACDQ, par l'entremise de Dentaide.

**Je vais être clair à ce sujet : si bien des dentistes ont suivi le mot d'ordre de l'ACDQ, s'il est clair que la plupart des membres qui ont mis fin à la délégation de paiement n'ont subi que peu d'inconvénients — outre une remarque ou une question de quelques patients — et n'ont pas connu de problème majeur, il en reste encore parmi nous qui hésitent encore à poser ce geste essentiel pour leur propre protection.**

Il faut comprendre que lorsque l'on se tient debout, on force le respect. La preuve en est que les assureurs ont mis fin à leurs tentatives d'imposer de nouvelles procédures. Mais il ne faudrait pas se laisser endormir.

À cet égard, je voudrais vous mettre en garde contre ce miroir aux alouettes et soumettre à votre réflexion trois proverbes. Le premier est arabe : « Si tu vois les dents du lion, ne t'imagines pas qu'il est en train de rigoler. » Le deuxième est chinois : « Si tu fais le paillason, ne t'étonne pas que l'on

s'essuie les pieds sur toi. » Et le troisième est français : « Il faut se méfier de l'eau qui dort. »

En invitant à nouveau avec insistance ceux qui ne l'ont pas encore fait à refuser la délégation de paiement, je ne crie pas au loup. Je ne fais que rappeler des évidences : ce n'est pas parce que les assureurs n'ont pas encore mis à exécution les pratiques contre lesquelles nous vous mettons en garde qu'ils ne seront pas en mesure de le faire quand bon leur semblera.

**Les dentistes ont ici un choix fondamental à faire : ils doivent choisir entre soutenir leur association, l'ACDQ, ou les compagnies d'assurances. Y a-t-il vraiment un seul dentiste qui s' imagine que ses intérêts sont mieux servis par des assureurs que par l'ACDQ? Poser la question, c'est y répondre.**

Enfin, les assureurs québécois<sup>3</sup> ont conclu avec l'ACDQ une entente qui protège vos droits. Cette entente prendra fin en juin 2019, donc dans deux ans. Ils devront alors prendre des décisions relativement à la prolongation de cette entente. Il ne faudrait surtout pas qu'ils en arrivent à la conclusion qu'ils ont commis une erreur qui leur enlève un avantage concurrentiel parce qu'ils auront respecté l'autonomie professionnelle des dentistes et accepté que l'ACDQ remplisse son rôle d'intermédiaire entre l'assureur et le dentiste.

Les actions que nous avons menées ont déjà donné de très bons résultats; imaginez ce qu'il en sera lorsque nous serons unanimes dans l'action!

3 SSQ Groupe financier, Desjardins Sécurité financière, La Capitale, Industrielle Alliance, Commission de la construction du Québec, Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, Union-Vie Mutuelle.

### La soi-disant « modernisation » proposée par l'OPQ

Certains parmi vous pourraient — à juste titre — se dire épuisés d'entendre parler d'un dossier qui n'en finit plus de finir.

Que propose l'Office des professions du Québec (OPQ)? D'une part, de réduire le champ de pratique des dentistes et, de l'autre, d'accorder aux hygiénistes dentaires et aux denturologistes une « autonomie élargie », qui leur permettrait de poser des actes sans ordonnance et sans examen préalable du dentiste, ce qui aurait pour effet « d'améliorer l'accès aux soins buccodentaires ».

Peu importe que la démonstration ait cent fois été faite que cette proposition n'augmentera en rien l'accès aux soins, qu'elle n'en diminuera nullement les coûts, ni qu'elle garantira l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois. Peu importe qu'elle ne soit pas applicable, qu'elle ébranlerait un système qui fonctionne bien et qu'elle soit la réponse la moins adaptée aux besoins des patients, l'Office s'enlise depuis 15 ans dans les marécages de sa proposition.

Aujourd'hui, toute cette controverse a libéré des forces débridées et provoqué des événements que l'on aurait cru impensables il y a quelque temps, des dérives inacceptables, des détournements de mission d'ordres professionnels, des appels à l'illégalité, des confusions dangereuses pour la qualité des soins, et qui sont à mille lieues de la protection du public et de la qualité des soins.

Pensons à l'Ordre des denturologistes du Québec, qui ne lève pas le petit doigt pour mettre fin aux actes illégaux de certains de ses membres, dont la pose de prothèses fixes sur implants.

Pensons à l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ), et à la croisade de sa présidente contre les dentistes ou encore aux invitations à ses membres de poser des actes illégaux, dont la prise d'empreintes, et réjouissons-nous que l'Ordre des dentistes du Québec (ODQ) l'ait ramenée à l'ordre (sans jeu de mots). Plus que jamais auparavant, la présidente de l'OHDQ poursuit sa guerre contre notre profession et présente l'examen et le diagnostic par le dentiste comme

des obstacles à l'accessibilité des soins buccodentaires, alors qu'ils en sont les seuls garants.

À cet égard, il importe de rétablir certains faits et d'en rappeler d'autres.

Ce sont les dentistes qui ont permis le développement de la profession d'hygiéniste dentaire. Ce sont eux qui ont préconisé sa généralisation, qui ont défendu le besoin qu'elles aient une formation et qui ont mené de multiples actions à cet effet.

Ce sont les dentistes qui ont engagé des milliers d'hygiénistes dentaires, dont ils ont fait des collaboratrices de premier plan. Hygiénistes et dentistes travaillent dans la plus parfaite harmonie, jour après jour, dans des centaines de cabinets. Ils travaillent dans le respect mutuel des compétences et de l'autonomie de chacun.

« Tout ce qui traîne se salit. » dit le proverbe québécois. Cette maxime s'applique admirablement au dossier de la soi-disant modernisation de l'Office des professions du Québec. Et le déchaînement auquel nous assistons en est une illustration des plus réalistes.

**Ce n'est pas dans la confrontation que l'enlèvement des dossiers de l'Office des professions a provoqué mais dans la collaboration que les professions buccodentaires doivent défendre et promouvoir le droit des patients à des soins de qualité. Et par soins de qualité, nous entendons le droit de chacun à l'examen, au diagnostic et au plan de traitement. En un mot, le droit au dentiste.**



## Filiales, partenaires et engagement social

Un mot à présent sur nos filiales et nos partenaires, dont la santé générale et la qualité des services méritent amplement que l'on y consacre un moment quand vient l'heure des bilans.

### La Société de services dentaires

La mission de la Société de services dentaires (SSD) est de procurer à nos membres des services spécifiquement conçus pour les dentistes.



#### ► Dentaide

Comme vous le savez, Dentaide, une compagnie affiliée à l'ACDQ, gère depuis 1984 le seul système de paiement direct des prestations d'assurance soins dentaires aux dentistes, et ce, dans le respect de leur autonomie professionnelle et de leur liberté de pratique.

À ce jour, environ **90 %** des dentistes généralistes membres de l'ACDQ sont membres de Dentaide.

Par ailleurs, au cours des six dernières années, c'est en 2016 que l'on rapporte le plus grand nombre (**139**) de nouveaux adhérents.



#### ► Net+ ACDQ

Net+ ACDQ, le réseau privé de communication et de transmission, et un outil de gestion, compte de plus en plus d'abonnés. Notamment, au 30 avril 2017, on constatait que plus de **85 %** des dentistes généralistes membres de l'ACDQ étaient membres de Net+ ACDQ.

Par ailleurs, en date du 31 mai 2017, **1361** cabinets y étaient abonnés.

Sur cette lancée, on s'attend à ce que 2017 soit une année exceptionnelle sur le plan des nouveaux abonnements.



#### ► Progident

Progident est également une compagnie affiliée à l'ACDQ.

Une grande nouveauté chez Progident est le lancement du logiciel Progident Go, qui a été développé en collaboration avec un groupe de travail constitué de dentistes.

On doit souligner également le dernier sondage annuel de satisfaction de Progident, qui révèle qu'en moyenne **98 %** de sa clientèle s'est dite satisfaite ou très satisfaite de sa solution de gestion Progident!



Cabinet de services financiers

Une filiale de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec

### Sogedent Assurances

Comme vous le savez, Sogedent Assurances est un cabinet de services financiers, qui offre des produits, des conseils et des services à valeur ajoutée exclusivement aux dentistes. Comme l'ACDQ, Sogedent a à cœur de veiller au meilleur intérêt de sa clientèle. C'est pourquoi nous sommes convaincus que vous pourriez bénéficier de nombreux avantages en leur confiant la gestion globale de votre portefeuille d'assurance.

Lorsque vous leur confiez votre dossier, ils s'assurent de mettre en place un programme d'assurance sur mesure, qui protège vos activités et tous les aspects de votre vie nécessitant des protections. Avec Sogedent Assurances comme gestionnaire de portefeuille, vous aurez accès à des garanties spécialement conçues pour les professionnels de la dentisterie.

Grâce à une vue globale de votre profil, Sogedent est en mesure d'atteindre son objectif premier, qui consiste à vous garantir la meilleure couverture pour vous éviter les mauvaises surprises.



**FINANCIÈRE DES  
PROFESSIONNELS**

### **Financière des professionnels**

L'ACDQ en est actionnaire avec quatre autres associations professionnelles : la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), la Chambre des notaires du Québec (CNQ), l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ), et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP). Son conseil d'administration est composé d'un représentant de chacun des actionnaires, auxquels s'ajoutent des experts externes spécialisés du domaine financier. Elle procure, chaque année, à ses clients des rendements forts intéressants à des coûts très concurrentiels, même en ces temps particulièrement difficiles pour les gestionnaires de fonds.

### **Engagement humanitaire**

Nous avons poursuivi notre engagement social en appuyant sous diverses formes les organismes suivants :

- ▶ Dentistes Sans Frontières (DSF)
- ▶ Clinique dentaires des jeunes de la rue du CSSS Jeanne-Mance
- ▶ Réseau de recherche en santé buccodentaire et osseuse
- ▶ McGill Dentistry Outreach Program
- ▶ Fondation des Auberges du cœur
- ▶ Rentrée de l'Université de Montréal
- ▶ Journée scientifique de l'Université Laval

### **Et pour conclure**

Nous vivons une époque dans laquelle les sociétés ont perdu bien des repères, les consensus volent en éclats, l'éthique est à géométrie variable quand elle n'est pas considérée comme quantité négligeable, et les individualismes prennent le pas sur les valeurs collectives.

**En tant que profession et comme membres d'une association qui ont des intérêts communs, des valeurs communes, des engagements communs, le seul choix qui s'offre à nous est celui de l'unité, de la solidarité, de l'engagement collectif.**

Nos destins professionnels sont intrinsèquement et indiscutablement liés. Les gestes que chacun de nous pose ou ne pose pas ont des répercussions sur le sort des autres. La solidarité que nous manifestons fait la différence entre notre protection et les agressions que nous subissons. Les engagements que nous prenons les uns envers les autres en adhérant aux mêmes institutions et en nous ralliant autour des mêmes actions, sont les principaux facteurs des succès que nous remportons, comme des reculs que nous subissons.

On dit qu'une chaîne a la force de son maillon le plus faible. Faisons en sorte de nous renforcer plutôt que de nous affaiblir. Ce n'est qu'ainsi que nous progresserons.

Je termine en saluant l'engagement des membres du conseil d'administration qui ont vécu une année intense, des membres de nos comités qui nous ont soutenus, des employés de l'ACDQ et de notre directeur général, qui n'ont compté ni leur temps ni leur énergie. Je les en remercie bien sincèrement, et je vous remercie de votre attention.

Serge Langlois, D.D.S.  
Le 29 mai 2017